

Agent d'exploitation portuaire

L'agent d'exploitation portuaire est chargé d'organiser ou de superviser les activités d'une unité d'exploitation portuaire dans ses dimensions techniques, commerciales, sociales et financières, selon les normes de sécurité et la réglementation, dans un objectif de qualité.

Secteurs d'activités:


Services auxiliaires de transports maritimes, logistique


Nature du travail:

Son travail consiste à :

- Organiser et planifier l'affectation des équipements portuaires et maritimes.
- Planifier ou coordonner l'activité d'équipe portuaire ou du personnel maritime sédentaire.
- Contrôler le déroulement des opérations maritimes à quai.
- Suivre et contrôler la réalisation du transport, identifier les anomalies et mettre en places les mesures correctives.
- Suivre et vérifier les éléments d'activité et de gestion administrative du personnel.
- Renseigner les supports de suivis d'activité, identifier les écarts et proposer des axes d'évolution.

Zone de Dégrad des Cannes
97354 Rémire-Montjoly

 : +594 594 29 96 60

 : +594 594 29 96 63

www.portdeguyane.fr
gpm@portdeguyane.fr